



ASSOCIATION SOINS PALLIATIFS YONNE

« SENSIBILISATION AUX SOINS PALLIATIFS »

Dates : Lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 septembre 2018

Formatrices : Madame Chrystel VALLOIS, infirmière coordinatrice et

Madame Marie – Dominique BOUCKAERT, infirmière coordinatrice

.....

Public : à destination des aides à domicile employées auprès des personnes en fin de vie dans les associations de services à domicile.

Méthodologie

- **Avant la formation**, un résumé de la Loi LEONETTI - CLAYES est remis à chaque participant ainsi qu'un questionnaire permettant de bien identifier les besoins et attentes des participants afin d'adapter si nécessaire le contenu de la formation.
- La formation sera réalisée par le biais de cas pratiques permettant d'illustrer le contenu pédagogique sous forme de livret remis à chacun.
- Des exercices autour des techniques de communication
- **A l'issue de la formation**, un questionnaire d'évaluation à chaud sera rempli par les stagiaires. Une synthèse de ces évaluations sera transmise à la CPAM. Une attestation de formation (article L.6353-1 du Code du travail) sera remise à chacun des participants.

Objectifs :

- Sensibiliser les aides de vie sociale aux soins palliatifs
- Développer les compétences éthiques et relationnelles dans le cadre du maintien à domicile
- Optimiser la réalisation de soins auprès des patients

1^{er} Jour (8h30-12h et 13h-17h) :

- Présentation des participants, le rôle du Réseau OPALE 89, les attentes par rapport à la formation
- Définition des soins palliatifs, concept et représentation des soins palliatifs,
- Les grands principes de prises en soins des personnes en fin de vie :
 - La personne âgée
 - Le travail en équipe pluridisciplinaire
 - Les soins de confort
 - La douleur : place de l'auxiliaire de vie sociale
 - La nutrition et l'hydratation

2^{ème} Jour (9h-12h et 13h-17h) :

- Les situations complexes, le cadre juridique :
 - Approche conceptuelle, éthique et déontologie, principe de bienfaisance
 - Ecoute et relation d'aide (technique et communication autour de situations concrètes).
 - Echange autour de la loi Léonetti.
 - Refus de soins, obstination déraisonnable.
- Evaluation

3^{ème} Jour (9h30/11h30) :

- Rencontre avec les services spécialisés du secteur